

**Votre référent :** Emmanuelle NITOT

**Adresse :** Avenue Georges Pompidou, 30700 Uzès

**Tél :** 04.66.01.29.42

**Email :** uzès@apef.fr

**Site web :** www.apef.fr

**Structure déclarée :** SAP499373421

**Structure agréée :** SAP499373421

**Structure autorisée :** SAP499373421

#### Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

#### Transports

Accès PMR : Oui

#### Organigramme

Valérie GEBEL DE GEBHARDT : Présidente

Emmanuelle NITOT : Responsable d'agence / Réf qualité

Frédérique JALADE : Responsable de secteur

Sandrine ISSARTE: Assistante d'agence

#### Autorités administratives :

**DDETS :** 174 rue Antoine Blondin ZAC Esplanade Sud, 30908 NIMES, France

**ARS :** 6 Rue du Mail - 30900 NIMES

**CD :** 3 rue Guillemette - 30000 NIMES

#### Zone d'intervention :

Aigaliers, Argilliers, Arpaillargues-et-Aureillac, Aubussargues, Baron, Blauzac, Bourdic, Brignon, Brouzet-les-alès, CastelnauValence, Castillon-du-Gard, Collias, Collorgues, Cruviers-Lascours, Deaux, Dions, Euzet, Flaux, Foissac, Fournès, GarriguesSainte-Eulalie, La Calmette, La Capelle-et-Masmolène, La Rouvière, Martignargues, Montaren-et-Saint-Médières, Monteils, Montignargues, Moussac, Ners, Pouzilhac, Remoulins, Saint-Césaire-de-Gauzignan, Saint-Chartes, Saint-Dézéry, Sainte-Anastasie, Saint-Étienne-de-l'Olm, Saint-Geniès-de-Malgoirès, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, Saint-Hippolyte-de-Caton, SaintHippolyte-de-Montaigu, Saint-Jean-de-Ceyrargues, Saint-Just-et-Vacquières, Saint-Maurice-de-Cazevieille, Saint-Maximin, Saint-Quentin-la-Poterie, Saint-Siffret, Saint-Victor-des-Oules, Sanilhac-Sagriès, Sauzet, Serviers-et-Labaume, Seynes, Uzès, Vallabrix, Valliguières, Vers-Pont-du-Gard, Vézénobres

#### Liste des partenariats et conventionnements :

Conseil Départemental, CARSAT, CNRACL, MSA, Caisses de retraites diverses, CPAM, La Ligue Contre le Cancer, Inter Mutuelle Assistance, Vyy Ecoute et Solution (RMA), MUTUAIDE, Europe Assistance France, VIAVITA, AXA, Mondial Assistance, FOR ME et mutuelles diverses, DOMISERVE, DHOMPLUS, Indépendance Royale.

#### Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter les **personnes qualifiées** du département (annexée à cette présente fiche tarifs), ainsi que le **Service Territorial de l'Autonomie** compétent.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'un acte de **maltraitance**, vous pouvez contacter les numéros d'urgences nationaux : 3133 (personnes âgées et en situation de handicap) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

# TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE \*

## APEF UZES

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
<b>MÉNAGE REPASSAGE</b>			
Détente	29,82 €	32,80 €	16,40 €
Bien-être	30,73 €	33,80 €	16,90 €
Evasion	32,55 €	35,80 €	17,90 €
Ponctuel	36,36 €	40,00 €	20,00 €
<b>AIDE A DOMICILE</b>			
Aide + Accompagnements	30,73 €	33,80 €	16,90 €
Aide + Accompagnements ponctuel	36,36 €	40,00 €	20,00 €
<b>GARDE D'ENFANTS</b>			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	30,73 €	33,80 €	16,90 €
Garde d'enfants + 3 ans	30,73 €	33,80 €	16,90 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	30,73 €	33,80 €	16,90 €
<b>BRICOLAGE</b>			
Ponctuel	54,55 €	60,00 €	30,00 €
<b>JARDINAGE</b>			
Régulier	50,00 €	60,00 €	30,00 €
Ponctuel	50,00 €	60,00 €	30,00 €

### Autres prestations :

	TTC	HT		TTC	HT
			Téléassistance partenariat EA (à partir de)	29,90 €	24,92 €

(\*) Nos prestations sont majorées de 25 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.

Le détail des formules est joint en annexe. (\*\*) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

(\*\*\*) Pour personnes dépendantes. Les frais annexes hors frais kilométriques ne s'appliquent pas aux prestations d'assistance et financées.

Frais de gestion administrative mensuels : 23,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,20 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais réduits de gestion administrative mensuels (moins de 6h pars mois, prestation régulière) : 15€ TTC (taux de TVC associé à la prestation).



# TARIFS ASSISTANCE ET FINANCÉS

## MODE PRESTATAIRE \*

### APEF UZES

		TARIFS HORAIRES		
		HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt **
<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>				
<b>APA ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE</b>  Tarification : Tarif APA 25.00 € TTC	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la <b>prise en charge du Conseil Départemental est égale ou supérieure à 0 %</b> Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 7.00 € TTC	30,33 €	32,00 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la <b>prise en charge du Conseil Départemental</b> Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) .			
<b>PCH PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP</b>  Tarification : Tarif PCH 25.00 € TTC	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental + 7.00 € TTC	30,33 €	32,00 €	50% du reste à charge de votre facture

### ASSISTANCE HORS PRISE EN CHARGE

Assistance aux personnes âgées	32,23 €	34,00 €	17,00 €
Assistance aux personnes en situation de handicap	32,23 €	34,00 €	17,00 €

### CAISSES DE RETRAITE

CARSAT - Caisse retraite d'assurance et de la santé au travail	28,18 €	31,00 €	50% du reste à charge de votre facture
CNRACL - Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales	28,18 €	31,00 €	
CNAV - Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse	28,18 €	31,00 €	
MSA - Mutuelle sociale agricole	28,18 €	31,00 €	

(\* Nos prestations sont majorées de 25 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisées dans le livret d'accueil.

(\*\*) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,20 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Les tarifs financés par les caisses des régimes : CARSAT / CNRACL / CNAV CPAM comprennent le % du client du tarif CNAV 27,10 € TTC notifié par la caisse + un reste à charge de 3,90 € TTC.

Le tarif MSA comprend le % client du tarif CNAV 27,10 € TTC notifié par la caisse (+ 3.90€ TTC financés en totalité par la MSA).



# DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *	Aide et Assistance à domicile			Aide *	Assistance **
	Détente	Bien-être	Evasion		
<b>MENAGE</b>				<b>ENTRETIEN DU LOGEMENT</b>	
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X	X	X
Faire les lits		X	X	X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X	X	X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X	X	X
Cirer et ranger les chaussures			X	X	X
<b>REPASSAGE</b>				<b>GESTION DU LINGE</b>	
Repasser et ranger les vêtements		X	X	X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X	X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X	X	X
<b>ENTRETIEN DU LINGE</b>				<b>GESTION DES REPAS ET COURSES</b>	
Trier, étendre, plier le linge		X	X	X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X	X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X	X	X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X	X	X
Entretien la literie, les voilages et rideaux			X	X	X
Apporter et récupérer au pressing			X	X	X
Effectuer des travaux simples de couture			X	X	X
<b>GESTION DES COURSES</b>				<b>ENTRETIEN CADRE DE VIE</b>	
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X	X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X	X	X
<b>PREPARATION DES REPAS</b>				<b>ACTIVITES ET SORTIES</b>	
Préparer des repas simples		X	X	X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X	X	X
<b>ENTRETIEN DU CADRE DE VIE</b>				<b>HYGIENE, CONFORT ET DEPLACEMENTS</b>	
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X	X	X
Entretien des plantes		X	X	X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X	X	X
Entretien la terrasse et le mobilier de jardin			X	X	X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X	X	X

\* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

\* Prestations relevant de la déclaration en mode prestataire.

\*\* Prestations relevant de l'autorisation en mode prestataire pour les personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

\*\*\* Service relevant de la déclaration en mode prestataire et réservé uniquement aux personnes dépendantes.

## Garde d'enfants \*

Enfants de + 3 ans et de - 3 ans **	Enfants - 18 ans en situation de handicap ***	Garde partagée ****
-------------------------------------	---	---------------------

## Jardinage / Bricolage

DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS			
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X	X
Amener et aller chercher à la crèche	X	X	X
COURSES / REPAS			
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X
Préparer et aider à la prise des repas	X		X
SOMMEIL			
Organiser les réveils et les couchers	X		X
Organiser les siestes	X		X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT			
Accompagner à la propreté	X		X
Accompagner au bain, à la douche	X		X
Accompagner dans la petite toilette	X		X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X
Gérer les changes	X		X
Garder les enfants malades	X	X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE			
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des	X	X	X
Aider aux devoirs	X	X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT			
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X

\* 3 enfants maximum par intervention

\*\* Formule relevant du régime de la déclaration pour les enfants de + 3 ans et de l'agrément pour les enfants de - 3 ans pour la garde et l'accompagnement d'enfants.

\*\*\* Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire pour les enfants de - 18 ans en situation de handicap. Sont exclus les actes d'assistance de la vie quotidienne.

\*\*\*\* Formule couvrant la garde d'enfants de 2, voir 3 familles alternativement au domicile de l'une et de l'autre.

La tonte
Le désherbage
Le ramassage des feuilles
Le débroussaillage
La plantation de petits végétaux
La taille des haies, arbustes et arbres
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation
Le déneigement des abords immédiats du domicile
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
L'entretien régulier des allées et des terrasses
Le traitement des arbres et des arbustes
L'application d'engrais et/ou d'amendements
L'arrosage manuel des végétaux,
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières
<b>LE POTAGER</b>
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle
<b>LE BRICOLAGE</b>
Démonter, monter des meubles simples
Poser des étagères ou des tringles à rideaux
Fixer un porte manteau, un abat jour, d'un cadre
Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc
Aider au déplacement/installation de petit mobilier dans une pièce
Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage
Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée, )

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1<sup>er</sup> septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

**Attention :** La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).